

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 5 mai 2015

N° 15.04.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 5 mai 2015 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire, (absente excusée C. Cassou).

Est désigné secrétaire de séance, D. Duvert. Après avoir approuvé les délibérations de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjoints et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

JURY D'ASSISES 2016

Le tirage au sort a désigné Mme BARRAUD Nicole née STANKO, Mme MORESTIN Christine née GUYONNET et M. FAVRE Thierry, pour l'inscription sur le listage préparatoire à la liste définitive des jurés d'assises pour l'année 2016.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE BALVAY

Dans le cadre du marché à procédure adaptée organisé pour les travaux d'aménagement de la rue Pierre Balvay à Prissé, M. le Maire présente le tableau de classement des offres établi par le maître d'œuvre suite à l'ouverture des plis par la commission « MAPA » réunie le 20 avril 2015 en présence M. Pelletier du cabinet 2Age Conseil, Maître d'œuvre, et de M. Nozières, ATD, assistant à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal, après délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue Pierre Balvay, à l'entreprise EUROVIA (base + option n°2 retenue), mieux-disante, pour un montant total HT de 232 522.17 €, et autorise M. Le Maire à signer les marchés de travaux correspondants avec l'entreprise sus mentionnée, et à prendre toute décision concernant les avenants et décisions de poursuivre ce marché, quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire rappelle que des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Général au titre des amendes de police, et de la CAMVAL sur les fonds de concours pour un total d'environ 50% de la dépense HT.

OPAC : PROJET MAISON PLURIDISCIPLINAIRE

M. le Maire explique que l'acquisition du terrain par l'Opac est différée d'un mois afin de permettre au nouveau conseil d'administration de s'installer suite aux élections départementales.

Il présente ensuite le planning prévisionnel de ce projet, avec une consultation des entreprises cet été pour un démarrage du chantier mi-octobre 2015 et une réception en juillet 2016 au plus tard. Le marché de démolition des abattoirs sera quant à lui notifié demain aux entreprises retenues et les travaux devraient donc être achevés pour cette date.

La commercialisation des logements devrait débuter dès juillet 2015 ; un article sera mis dans le prochain bulletin expliquant les différentes possibilités d'achat (revenu, Tva réduite, aide Camval...).

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez expose les échanges faits depuis le dernier conseil entre la Mairie, l'Education Nationale et les enseignants et parents d'élèves. A ce jour, 87 enfants sont recensés (+ 2 depuis le conseil) ce qui porte à une moyenne de 29 / classe. La Mairie a donc adressé au DASEN un courrier demandant l'ouverture d'une 4^{ème} classe de maternelle, et a sollicité un rendez-vous. Ils ont été reçus par l'adjointe au DASEN et par Mme DAMET le 24 avril dernier. L'école de Prissé est mise en observation dans l'attente des inscriptions définitives et la décision d'ouverture ou non d'une 4^{ème} maternelle sera prise mi-juin. Ils nous ont également suggéré de nous rapprocher des communes voisines en sous effectifs.

REVISION ALLEGÉE DU PLU : enquête publique

M. le Maire explique que les dates initiales de l'enquête publique ont dû être repoussées suite à une erreur du Journal de Saône et Loire qui a effectué les publications légales dans le Bien Public. Des nouvelles dates ont donc été définies avec Monsieur Michel LAGRESLE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif. L'enquête se déroulera donc à la mairie, pendant 32 jours consécutifs, du mardi 26 mai au vendredi 26 juin 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et M. le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 26 mai 2015 de 9 h à 11 h, le samedi 06 juin 2015 de 9 h à 11 h, et le vendredi 26 juin 2015 de 14 h à 16 h. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée pourront être consignées sur le

registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

CIMETIERE COMMUNAL

M. Le Maire rappelle que pour faire suite à la procédure de reprise des concessions déclarées en état d'abandon, un premier programme de relevage d'une quinzaine de sépultures était prévu en 2015 pour un budget de 10 500 € TTC. Le groupe Elabor, chargé de ce travail l'exécute actuellement dans le carré n°2. Leur prestation comprend l'enlèvement des monuments et l'exhumation des corps et reliques. Les ossements retrouvés sont rangés dans des sacs numérotés mis dans l'ossuaire communal, et inscrits sur un registre tenu en Mairie. Afin de laisser propre le carré n°2 et leur équipe étant disponible, Elabor a proposé de relever 9 sépultures restantes à proximité.

CAMVAL

- Adhésion au Service Autorisation du Droit du Sol : M. le Maire expose que face au retrait de l'État en matière d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), et conformément aux articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, la CAMVAL a décidé de créer au 1^{er} juillet 2015 un service commun chargé d'instruire, pour le compte des communes membres qui le souhaitent, leurs autorisations du droit des sols (ADS).

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent du ressort du secrétariat de mairie. Le service ADS de la CAMVAL sera chargé de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter de la transmission de la demande par le Maire, jusqu'à la transmission au Maire du projet de décision. La mise à disposition de ce service instructeur donne lieu au versement par la Commune d'une contribution fixée selon les principes suivants :

- * Du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015, Provision de 3 € par habitant demandée à chaque commune, soit 5 301 € pour Prissé ;

- * puis, pour chaque année, en fonction du coût annuel du service ADS constaté l'année précédente :

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service sera réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants de chacune d'elles ;

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service sera facturé aux communes en fonction du nombre pondéré d'actes déposés l'année précédente au service ADS par chacune d'elles.

Le montant de la contribution de la Commune sera porté à la connaissance de la Commune tous les ans avant la date d'adoption du budget.

Vu la loi ALUR du 29 mars 2014 confirmant le désengagement des services de l'État au 1^{er} juillet 2015 en matière d'instruction des actes du droit des sols, le conseil municipal, après délibéré, décide de confier l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols de la Commune à la CAMVAL à compter du 1er juillet 2015, d'approuver la convention comportant les missions de ce service et les modalités de sa prise en charge et de son financement, et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Cependant, certains membres du conseil regrettent qu'aucune simulation financière du coût de ce service ne soit pas jointe à cet envoi pour aider à prendre cette décision.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - modalités de répartition

Considérant que la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant qu'en cas de répartition par dérogation, il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et la CAMVAL en application du 5° du I de l'article L. 2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette délibération portant adoption du régime de répartition dérogatoire n°2 dite « libre » doit être adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 de l'organe délibérant du Conseil Communautaire et d'une délibération à la majorité simple de l'ensemble des communes membres, et qu'à défaut, le régime de droit commun s'applique automatiquement,

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » de la loi de finances pour 2015, et de reconduire la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales de ses communes membres telle qu'elle était fixée pour 2012, c'est-à-dire à 107 390 €. La répartition par commune est donnée dans le tableau suivant :

Communes	Pour mémoire FPIC 2012 droit commun	FPIC 2013		Données DGF 2014		FPIC 2014	
		Droit commun	Dérogatoire n°2 Maintien FPIC 2012	Nombre d'habitants population DGF 2014	Revenu par habitant de la commune 2014	Droit commun	Dérogatoire n°2 Maintien FPIC 2013
SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE	1 506	4 043	1 506	1 778	11 717.96	7 621	1 506
AZE	980	2 498	980	1 118	14 223.24	4 802	980
BERZE-LA-VILLE	578	1 416	578	572	17 999.73	2 683	578
BUSSIÈRES	671	1 564	671	635	16 151.02	2 926	671
CHARBONNIÈRES	381	876	381	374	17 079.24	1 685	381
CHARNAY-LES-MACON	9 239	20 390	9 239	7 268	16 835.50	38 280	9 239
CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES	890	1 878	890	648	23 454.74	3 499	890
DAVATE	674	1 726	674	805	18 352.91	3 277	674
FUISSE	776	1 540	776	399	15 980.58	2 916	776
HURIGNY	1 937	4 745	1 937	2 057	15 592.80	9 018	1 937
IGE	1 247	2 616	1 247	946	14 322.18	4 900	1 247
LAIZE	953	2 401	953	1 116	15 017.21	4 589	953
MACON	70 494	148 744	70 494	35 257	12 085.11	277 369	70 494
MILLY-LAMARTINE	308	792	308	371	15 804.88	1 522	308
PERONNE	593	1 422	593	660	13 178.41	2 753	593
PRISSE	2 288	4 981	2 288	1 912	14 076.58	9 533	2 288
ROCHE-VINEUSE	2 262	4 746	2 262	1 546	21 866.93	8 936	2 262
SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	3 533	6 031	3 533	1 351	14 861.97	11 312	3 533
SAINT-MAURICE-DE-SATONAY	313	889	313	447	12 627.00	1 717	313
SALLE	621	1 426	621	592	13 464.00	2 691	621
SANCE	3 485	6 715	3 485	1 971	16 061.70	12 607	3 485
SENOZAN	1 212	2 697	1 212	1 133	13 389.74	5 109	1 212
SOLOGNY	575	1 375	575	619	13 607.90	2 605	575
SOLUTRE-POUILLY	653	1 360	653	411	16 552.64	2 567	653
VERGISSON	493	1 002	493	277	14 085.40	1 904	493
VERZE	728	1 746	728	779	14 750.17	3 336	728
TOTAL COMMUNES	107 390	229 619	107 390	65 042		430 157	107 390

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)

MM. Desroches et Cognard se sont rendus à l'assemblée générale de l'ATD. A été mis en place le nouveau conseil d'administration suite aux élections départementales, avec M. Accary en Président et en 1^{er} vice-président, M. Cognard, maire de chaintré. A ensuite été présenté le rapport d'activités 2014 : Au 31 décembre 2014, 292 communes adhèrent à l'Agence, soit 50.9 % des communes du département, 18 EPCI à fiscalité propre et 6 syndicats. En moyenne, le seuil de 3 500 habitants pour les communes marque la possibilité de recruter un Ingénieur d'où l'intérêt de l'Agence pour les communes n'ayant pas les moyens de recruter en interne ce type de personnel. 812 dossiers ont été traités pendant l'année 2014 (732 l'an dernier et 665 l'année d'avant, dont la moitié sur le secteur du bâtiment). En 5 ans, 74 millions d'euros de travaux ont été réalisés sous l'égide de l'ATD. Pas de changement majeur en 2015 sur les 9 axes de travail et sur le montant de la cotisation (1€/hab. pour l'assistance en phase pré opérationnelle et 1€/hab. pour l'aide au suivi des travaux). Est prévu le recrutement en CDD de 4 agents. A ce jour, l'agence compte 14 permanents, tous biens occupés. Le budget primitif 2015 s'élève à 1 258 906 € dont 850 333 € de charges de personnel, principal poste de dépenses.

Association de PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Mme Rodriguez s'est rendue le 23 avril à l'Assemblée Générale de l'association à St Gengoux-le-National au cours de laquelle a été présenté le bilan 2014 avec 7 prisséens qui ont bénéficié de la livraison de 1 222 repas. La cotisation communale s'élève donc à 586.56 € (0.48 €/repas servis, prix inchangé depuis 2006) pour aider au financement de la logistique. Cette association assure le portage de repas sur 66 communes en six tournées, avec 4 camions réfrigérés dont 1 en location. Les repas sont élaborés par Bourgogne repas.

BIBLIOTHEQUE

Mme Rodriguez rappelle que la bibliothèque organise samedi 9 mai à 10h00 la présentation des nouveautés. A l'issue de cette manifestation, un pot pour saluer le départ Mme Pelletier, bénévole depuis 10 ans à la bibliothèque, est organisé. La municipalité lui offrira en remerciement un bon cadeau et des fleurs.

COMMISSION COMMUNICATION

M. Dewerdts expose que la commission a mis en place une lettre électronique adressée via ebourgogne aux personnes inscrites, comprenant des extraits du conseil municipal et quelques brèves d'actualités à la fin. Il explique ensuite avoir reçu un commercial proposant d'éditer bulletin et agenda. La proposition pour l'agenda est intéressante (coût des annonces moins élevé pour les professionnels), mais la dénonciation de la convention avec le prestataire actuel n'est pas acquise (délai dépassé). Est également envisagée l'organisation d'une manifestation type « vœux » à destination des entreprises fin janvier de chaque année. La prochaine réunion est fixée au 19 mai prochain pour l'élaboration du bulletin.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

M. Merle informe que les pièces budgétaires ont été approuvées lors du dernier comité. De plus, les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable aux « Maisons Rouges » sont en cours de réalisation. En 2015, est prévu un renouvellement Route Lamartine, au lieu-dit « les Farquets ». Suite aux débordements du bassin de St Claude à Prissé, le propriétaire de la parcelle située en dessous a assigné le Syndicat devant le Tribunal.

COLLEGE SAINT EXUPERY

Mme Jeandin fait part des décisions prises lors du Conseil d'administration portant sur le bilan financier qui fait ressortir un excédent de l'ordre de 26 000 €, dû principalement à la baisse de la consommation de gaz et la baisse des tarifs du gaz suite à la libéralisation du marché et au nouveau contrat conclu avec GDF Suez à un tarif inférieur de 10%, à une baisse des dépenses d'affranchissement, des frais de restauration grâce à une gestion rigoureuse des stocks.

RENCONTRE ERDF

M. Le Maire explique qu'il s'est rendu à une rencontre organisée par Erdf à destination des élus de l'agglomération pour présenter les membres de la société, le nouveau matériel et l'installation des compteurs communicants « Linky » qui permettront de réaliser à distance la relève, le changement de puissance ..., prévue en 2018 sur notre secteur.

AMICALE LAÏQUE DE CHARNAY LES MACON

M. Le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour nous informant de la décision du conseil d'administration de demander, au plus tard pour le 18 juin 2015, la liquidation judiciaire de l'association faute de financement pérenne par les collectivités pour aider à l'équilibre de leur compte. L'amicale laïque n'organisera donc pas d'accueil de loisirs pour les vacances d'été 2015.

DECISION JUDICIAIRE

M. le Maire rappelle que M. Jobert a assigné la commune le 17 juillet 2013 devant le Tribunal de Grande Instance afin de demander la suppression du fossé créé en 1993, avec son accord verbal, par la commune sur des parcelles lui appartenant, route Lamartine. L'affaire a été plaidée en décembre 2014 et le Tribunal a rendu sa décision le 13 avril 2015 en rejetant l'ensemble des demandes de M. Jobert et en le condamnant aux dépens et à payer 2000 € de dommages et intérêts à la commune, somme qui reviendra à Groupama, notre assureur qui a fait l'avance des frais de procédure.

CONSCRITS

Le banquet s'est bien passé avec 130 convives et une très bonne ambiance. M. Cognard suggère que pour aider les jeunes, un récapitulatif des actions à mettre en place pour l'organisation de cette manifestation soit établi et conservée en Mairie pour assister les jeunes chaque année.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. Sey rappelle qu'un dossier sera établi pour solliciter une aide au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique, des panneaux de police et la numérotation des rues des hameaux. Cette numérotation sera d'ailleurs probablement effectuée sur deux ans.

La plantation des fleurs est prévue les 19 & 20 mai prochain. Toute personne disponible peut venir aider, RDV à 8h aux ateliers municipaux. Les jeux prévus dans le parc municipal devraient être installés prochainement.

Prochain Conseil le mardi 2 juin 2015 à 20 h 30

Séance Levée à 23 h 00.